

NOTE AU PUBLIC

CONSEIL INTERMINISTÉRIEL SUR LA SONACOS



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
PRIMATURE

BIC-GOUV
BUREAU D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT



Un Conseil interministériel s'est tenu, le vendredi 22 août 2025, à la Primature, sur la situation de la Société nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal (SONACOS SA). La rencontre a réuni plusieurs membres du Gouvernement. Le Directeur général de la SONACOS a également pris part aux discussions. A l'issue des travaux, le Premier ministre Ousmane SONKO a arrêté une série de 14 mesures phares pour redynamiser la structure qui se positionne comme un acteur majeur de la filière arachidière, un levier économique important et pourvoyeur d'emplois.

LES 14 MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

▪ **Reconstitution des fonds propres de la SONACOS SA**

Le ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage et le ministre des Finances et du Budget sont invités à prendre les dispositions nécessaires pour la reconstitution des capitaux propres de la société, telle que proposée par le Conseil d'Administration à l'Assemblée générale extraordinaire, tout en gardant le niveau de participation des actionnaires minoritaires au même pourcentage.

▪ **Plan stratégique de développement et Contrats de performance**

Les ministres de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage et des Finances et du Budget sont appelés à veiller à la mise à jour du Plan stratégique de développement 2026-2031 de la SONACOS SA et des contrats de performance y afférents, au plus tard en décembre 2025.

▪ **Prix au producteur de l'arachide**

Le ministre des Finances et du Budget est invité à prendre en charge la différence entre le prix de l'arachide au producteur et le prix économique de la campagne 2024-2025, pour un montant de neuf milliards quarante-quatre millions deux cent cinquante mille (9 044 250 000) francs CFA, dans la loi de finances 2026.

▪ **Allègements fiscaux et douaniers, et compétitivité**

Il est demandé au ministre des Finances et du Budget d'envisager des mesures fiscales et douanières favorisant la compétitivité de la SONACOS SA.

▪ **Contrôle des prix de l'huile**

Le ministre de l'Industrie et du Commerce est invité à soutenir la SONACOS SA pour l'approvisionnement du marché en huiles végétales, afin de réguler et stabiliser les prix à la consommation, et garantir aux citoyens une huile de qualité.

▪ **Compétitivité de l'huile et des tourteaux d'arachide**

Le ministre de l'Industrie et du Commerce est appelé à protéger la compétitivité des tourteaux d'arachides face aux tourteaux importés, à travers une politique de quotas et une révision des droits d'entrée sur les importations. Il est aussi demandé au ministre des Finances et du Budget de revoir la fiscalité concernant les importations de tourteaux.

▪ **Accompagnement institutionnel**

Le Premier ministre a engagé les services et démembrements de l'Etat à accompagner activement et avec célérité la SONACOS SA, dans le cadre du développement de ses nouveaux projets, notamment à travers la facilitation des licences et autorisations.

▪ **Financement des investissements**

Le Chef du Gouvernement a demandé au ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération et au ministre des Finances et du Budget d'engager les bailleurs de fonds à financer le Plan d'investissement de la SONACOS SA dans les meilleurs délais.

▪ **Financement des campagnes de commercialisation agricole**

Le ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération et le ministre des Finances et du Budget sont invités à négocier des termes de financement des campagnes de commercialisation arachidière adaptés à la situation de la SONACOS SA.

▪ **Code des marchés**

Le ministre des Finances et du Budget, en rapport avec la DCMP, est chargé d'assurer un accompagnement plus rapproché dans le cadre du développement des opérations industrielles de SONACOS SA, afin de faciliter le redressement et la relance de la société.

▪ **Code des investissements**

Le ministre des Finances et du Budget devra, en rapport avec l'APIX, la CDC, etc., étudier les modalités d'inscription du renouvellement des infrastructures et équipements de la SONACOS.

▪ **Programmes agricoles**

Le ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage est chargé de faciliter l'accès de la SONACOS SA au foncier, à travers les agences, projets et programmes du ministère, et d'assurer la collaboration entre les entités sous sa tutelle pour la réussite des programmes agricoles (semences, palmiers à huile, etc.).

▪ **Régulation de la Filière arachide**

Le ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage assurera le renforcement de la régulation de la filière à travers une surveillance des exportations, et garantira à la SONACOS SA la collecte des volumes tels que présentés dans le plan stratégique.

▪ **Suivi des décisions**

Le ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage, le ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération, le ministre des Finances et du Budget et le ministre de l'Industrie et du Commerce sont chargés de désigner un point focal pour le suivi et l'exécution des décisions ci-dessus. Le ministre, Secrétaire général du Gouvernement assurera la coordination et le compte rendu régulier.

AU TITRE DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



La SONACOS SA mettra en œuvre à partir de l'exercice 2026, un plan opérationnel bâti autour de son cœur de métier : la collecte, la transformation et la commercialisation de l'arachide, de ses dérivés et sous-produits. Ledit plan opérationnel présente les prérequis suivants :

- la reconstitution des capitaux propres de la société ;
- l'assurance de niveaux de production d'arachides en constante croissance ;
- la limitation des exportations des graines d'arachides ;
- la remise à niveau des infrastructures industrielles ;
- l'application du prix économique de la graine aux huiliers et l'intéressement des producteurs par l'Etat ;
- la dérogation de l'application du code des marchés publics pour la société.

L'Etat du Sénégal accompagnera la société dans la mise en œuvre de ces prérequis.

La société poursuivra la réalisation des projets présentés sous forme de partenariat Public – privé (PPP) et en tirera tous les bénéfices.

A l'horizon 2031, la SONACOS SA devra assurer sa propre autonomie de signature pour le financement des campagnes de commercialisation agricole, et commencer à verser des dividendes à ses actionnaires.

PRÉSENTATION DE LA SONACOS



Statut juridique

La Société nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal (SONACOS SA) est une Société Anonyme avec Conseil d'administration (régie par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit sur les sociétés commerciales et du GIE) avec un capital social de 20 234 070 000 FCFA. La structure de son actionnariat la place, cependant, dans la catégorie des Société Anonyme à participation publique majoritaire (SAPPM), et la soumet à des règles de gestion spéciales.

ACTIONNARIAT

| NOMS ET PRENOMS | Nationalité | Nature des actions | Nombre | Montant total (CFA) | Pourcentage |
|-------------------------|-------------|--------------------|-----------|-----------------------|-------------|
| Etat du Sénégal | Sénégalaise | Ordinaire | 2 021 394 | 20 213 940 000 | 99,90% |
| Etat du Sénégal-ex SEIB | Sénégalaise | Ordinaire | 1 001 | 10 010 000 | 0,05% |
| Autres | Sénégalaise | Ordinaire | 1 012 | 10 120 000 | 0,05% |
| TOTAL | | | | 20 234 070 000 | 100% |

Source : SONACOS SA

Activités de l'entreprise

Acteur majeur de la filière arachidière au Sénégal, la SONACOS intervient dans trois domaines :

- **Agriculture** : elle collecte et transforme les graines d'arachide en huile brute d'arachide. Elle sélectionne certaines graines pour en faire des arachides de bouche (HPS), de l'huile d'arachide raffinée et du tourteau d'arachide (alimentation animale).
- **Industrie** : son parc industriel comporte cinq sites de production englobant tout le processus de production de l'huile brute d'arachide, de tourteaux, ainsi que le raffinage et le conditionnement de ses huiles raffinées.
- **Distribution** : commercialisation de produits de grande consommation : huile de soja raffinée Niinal, huile d'arachide raffinée Niani et AradOr, huile palme raffinée Sunu Diw, vinaigre du Roy et javel Baol. La société commercialise aussi de l'huile brute en local et en export.

Impact dans le développement du Sénégal



Selon une étude de la Banque mondiale datant de 2018, la chaîne de valeur arachidière au Sénégal touche directement plus de 22% de la population, soit 4 millions de personnes. La SONACOS joue un rôle stratégique et multidimensionnel dans le développement du Sénégal.

Sur le plan économique : la société est pourvoyeuse de 7 000 emplois directs et indirects à travers le pays. Dans la stimulation des économies locales, elle est présente dans plusieurs régions et dynamise les économies rurales. En matière d'exportation, la SONACOS contribue aux recettes avec l'huile brute, les amandes, et les produits dérivés. Avec la nouvelle politique de souveraineté économique, elle incarne la volonté de l'État de contrôler les chaînes de valeur stratégiques.

Dans le domaine industriel : la SONACOS se positionne au cœur de la transformation agroalimentaire. Elle possède des unités de décorticage, de trituration, de raffinage et de conditionnement dans huit (8) régions (Dakar, Kaolack, Ziguinchor, Kolda, Diourbel, Louga, Tamba, Kaffrine). Pour la modernisation des infrastructures, la société investit dans la rénovation de ses équipements pour améliorer la productivité et la qualité. La SONACOS s'active également dans la production de tourteaux pour l'alimentation animale dans le cadre de la valorisation des sous-produits.

Sur le volet agricole : la SONACOS achète, transforme et valorise la production nationale d'arachides. En soutien aux producteurs, elle garantit un prix plancher et finance des points de collecte pour éviter la spéculation. Pour garantir la sécurité alimentaire, la SONACOS contribue à l'autosuffisance en huile de table produite localement.

Concernant l'aspect social : la SONACOS offre des débouchés aux producteurs afin de limiter l'exode rural. Dans le cadre de la responsabilité sociale, l'entreprise soutient des initiatives communautaires et promeut la santé et la sécurité au travail.

Sur le plan écologique : la SONACOS assure le respect des normes par son engagement à réduire les risques pour l'air, l'eau, le sol et la biodiversité. Elle procède aussi à l'utilisation d'énergies renouvelables par la biomasse, le solaire ainsi qu'à la valorisation durable avec des sous-produits pour l'alimentation animale et autres usages.

RÉSUMÉ DE LA CAMPAGNE 2024-2025

VOLUME PAR SITE

| LOCALITE | Tonnage |
|--------------|----------------|
| Kaolack | 50 724 |
| Ida Mourid | 4 847 |
| Sinthiou | 5 388 |
| Diourbel | 26 036 |
| Louga | 11 802 |
| Ziguinchor | 33 685 |
| Kolda | 23 095 |
| TOTAL | 155 578 |

HISTORIQUE PRODUCTION vs COLLECTE

| ANNEE | PRODUCT° | Collecte SONACOS | % Prod° |
|---------|-----------|------------------|---------|
| 2018/19 | 1 502 174 | 85 361 | 6% |
| 2019/20 | 1 421 288 | 28 770 | 2% |
| 2020/21 | 1 797 486 | 67 312 | 4% |
| 2021/22 | 1 677 804 | 129 285 | 8% |
| 2022/23 | 1 501 498 | 22 893 | 2% |
| 2023/24 | 1 727 563 | 12 933 | 1% |
| 2024/25 | 731 543 | 155 578 | 21% |

PRIX D'ACQUISITION DES GRAINES DES 05 DERNIERES ANNEES

| CAMPAGNES | PRIX OFFICIEL | PRIX SONACOS (F/kg) | | PRIX CONCURRENT |
|-----------|---------------|---------------------|------------|-----------------|
| | | Evolution Prix | Prix moyen | |
| 2019/2020 | 210 F | 238 F; 300 F | 298 F | 250 F à 350 F |
| 2020/2021 | 250 F | 277 F; 320 F | 320 F | 300 F à 350 F |
| 2021/2022 | 250 F | 296,5 F | 296,5 F | 300 F à 350 F |
| 2022/2023 | 275 F | 310 F; 450 F | 402 F | 325 F à 425 F |
| 2023/2024 | 280 F | 307 F; 350 F | 329 F | 325 F à 400 F |
| 2024/2025 | 305 F | 335 F; 339 F | 338,35 F | - |



Source : SONACOS SA



CONTACT PRESSE :
contact@bic.gouv.sn